

Appel à articles

Revue des politiques
sociales et familiales

Politiques sociales et autonomie : débats et réalités en Europe et au-delà

Coordination : **Olivier Giraud** (Laboratoire Lise, Cnam-Cnrs), **Barbara Rist** (Laboratoire Lise, Cnam-Cnrs).

Les auteurs et autrices sont invité.e.s à soumettre un titre d'article, avec son résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant si l'article proposé est un article scientifique ou un article de synthèse, d'étude ou de méthode, ainsi qu'une brève note biographique, pour le 1er octobre 2023 à la rédactrice en chef de la revue (rpsf@cnafr.fr) et à l'équipe de coordination du numéro thématique : olivier.lipari-giraud@cnrs.fr, barbara.rist@lecnam.net.

Mots clés : **Autonomie – Politiques sociales – Débats publics – Action publique – Comparaisons internationales**

La Revue des politiques sociales et familiales

Créée en 1985, la *Revue des politiques sociales et familiales* (*Recherches et Prévisions* de 1985 à 2009, puis *Politiques sociales et familiales* jusqu'en mars 2015) est une publication scientifique trimestrielle et pluridisciplinaire à comité de lecture. Elle publie des **travaux de recherches originaux** dans le champ des **politiques familiales et sociales** (dispositifs d'action publique, prestations, offres de services, acteurs et actrices de ces politiques, publics visés, etc.) ainsi que sur les évolutions touchant à **la famille, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, la pauvreté et le logement**. La revue accepte des articles de toute discipline en **sciences humaines et sociales**. Son caractère pluridisciplinaire oblige les auteurs et autrices à adopter un langage clair et à préciser ce qui ne relève pas du langage courant (présentation de dispositifs, de concepts théoriques, de méthodes d'enquêtes particulières, etc.).

La RPSF est construite en fonction de numéros ou dossiers thématiques, ou sous la forme d'une collection de contributions (numéros mixtes). Elle est composée de différentes parties, toutes soumises à expertise :

- les « **Articles scientifiques** » (60 000 signes espaces compris maximum). Il s'agit de contributions originales fondées sur un matériau empirique ;
- les articles de « **Synthèses et perspectives** » (30 000 signes) proposent des analyses problématisées de littérature grise ou de synthèses de recherche ;
- les articles d'« **Études** » (30 000 signes), plus courts que les articles scientifiques, présentent des premiers résultats d'enquêtes quantitatives (statistiques descriptives notamment) ou qualitatives (enquêtes exploratoires, études, recherches en cours) en les situant dans leur champ de recherche ;
- les articles de « **Méthodes** » (30 000 signes) discutent les outils de récolte de données dans le champ couvert par la RPSF (apports et limites de ces méthodes, discussion d'indicateurs, etc.) ;
- les « **Comptes rendus** » sont des présentations d'ouvrages (8 000 signes) et de colloques (20 000 signes), problématisées en rapport avec les domaines d'intérêt de la revue. Les comptes rendus ne peuvent être effectués par les auteurs des ouvrages ou les organisateurs des colloques recensés.

Présentation du numéro thématique

Les politiques sociales ont maille à partir avec la notion d'autonomie dans les différentes significations de ce terme. Ces politiques ont longtemps été définies par leur capacité même à affranchir les individus d'une dépendance vis-à-vis du marché, de leur famille ou d'une communauté d'appartenance (Esping-Andersen, 1990). Sous le feu de critiques politiques diverses, l'association entre protection sociale et émancipation a cependant fait place à une grande ambivalence.

Aujourd'hui, l'autonomie résonne souvent dans les discours politiques, mais aussi dans le formatage des dispositifs d'action publique comme une injonction à une indépendance vis-à-vis de la collectivité. L'autonomie décisionnelle, la capacité à agir de façon indépendante, la possibilité de réaliser des choix qui correspondent à « l'authenticité » des personnes, à arbitrer entre des objectifs ou des dimensions de la vie qui s'inscrivent dans le court ou le long terme comptent parmi les aspects de l'autonomie qui prennent un sens particulier pour les personnes en butte à la dépendance, ainsi d'ailleurs qu'à leurs proches (Collopy, 1988).

Ces différentes dimensions de l'autonomie ne prennent pas seulement sens dans le cas des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap mais peuvent être transposées à différents domaines des politiques sociales, qu'il s'agisse de la lutte contre la pauvreté ou de la situation des personnes sur le marché du travail. Ces aspects multi-dimensionnels de l'autonomie renvoient également à la pluralité des disciplines des sciences humaines et sociales susceptibles d'éclairer les enjeux liés à la place de l'autonomie dans les politiques sociales. Sociologues, politistes, socio-économistes, juristes, historiens ou spécialistes des idées sont invités à contribuer à la réflexion dans ce numéro thématique.

Plus précisément, nous proposons trois axes de réflexion complémentaires et non exclusifs :

1. Les dimensions multiples de l'autonomie dans les politiques sociales et familiales et leurs critiques
2. Des modèles émergents d'autonomie, notamment collectives et leur accompagnement
3. L'autonomie dans la protection sociale face à la diversification des expertises et à la contestation des monopoles professionnels et des formes de gouvernance

Les dimensions multiples de l'autonomie dans les politiques sociales et familiales et leurs critiques

Dans leur rapport avec des enjeux normatifs, les politiques sociales ont depuis plusieurs décennies, en Europe notamment, fait l'objet de critiques sociales, économiques, politiques, voire éthiques, car elles se trouvaient accusées de peser, de diverses façons, sur l'autonomie et la responsabilité des individus. De façon schématique, une critique pro-marché, notamment en provenance des pays anglo-saxons, a insisté sur la dépendance aux subsides sociaux qu'entretiennent les politiques sociales (Duvoux, 2015). Dans sa version européenne, les États sociaux chrétiens-démocrates ont été taxés de paternalisme jusque dans les années 1990 (van Keersbergen, 2016) car ils étaient censés favoriser le conservatisme socio-politique, mais aussi la passivité des individus. Le recours intense aux préretraites, ou la préférence pour une indemnisation longue du chômage au détriment de mesures de réinsertion étaient par exemple visés et opposés à des mesures qui auraient permis de mieux compenser les inégalités ou encore de mieux prévenir la survenue du chômage. À l'inverse, une critique centrée sur les inégalités de genre, souvent ignorées par les spécialistes de l'État social (Orloff, 1996) ou, une critique qui visait les enjeux de reconnaissance identitaire plutôt que les besoins de redistribution économique (Fraser, 1997) ont également porté sur la prise en compte des rapports différenciés à l'autonomie de groupes sociaux dominés ou minoritaires, comme les minorités sexuelles ou ethniques.

L'ambivalence des rapports entre autonomie et protection sociale s'inscrit dans des contextes socio-historiques différenciés. De manière schématique, un important basculement historique doit être relevé. Le développement des systèmes de protection sociale a été porté par des États en quête de légitimité, comme l'Empire allemand, régime autoritaire encore récent, ou par de larges coalitions sociales et politiques, comme la Suède, de la fin du 19^e siècle à l'entre-deux-guerres. Dans la plupart des cas, les patronats ont joué un rôle clé (Mares, 2003). Presque partout en Europe, ces dynamiques se sont jouées en interaction avec des centrales syndicales, partis politiques de gauche ou forces sociales animées par la lutte contre les inégalités sociales et souvent par la défense d'une certaine idée de l'émancipation individuelle. À travers l'État social naissant s'est ainsi forgé un rapport à l'autonomie individuelle qui transitait le plus souvent par des appartenances collectives (la profession, le syndicat, la classe sociale, la communauté territoriale, etc.), cadres à la fois organisationnels mais aussi politiques des dynamiques d'interdépendance ou de solidarité.

Depuis bientôt une trentaine d'années cependant, les enjeux portant sur l'autonomie dans les politiques sociales ont été recentrés sur la participation des individus au marché du travail. La focalisation des débats publics sur la notion d'activation a introduit une rupture dans les liens entre autonomie et politiques sociales. La position des individus sur le marché du travail ou encore la question de la réciprocité quant aux prestations sociales sont devenues, dans le contexte d'un tournant néo-libéral dans les politiques publiques (Jobert, 1994), des mots clés de la protection sociale, en Europe (Saraceno, 2011), mais aussi à l'échelle internationale (Deacon, 2007). Dans ce contexte, la notion d'autonomie dans les politiques sociales a entamé un glissement normatif de l'autonomie-émancipation vers une compréhension de l'autonomie qui tend vers l'autonomie-responsabilité (Börner, Bothfeld, Giraud, 2017). En la matière, comment analyser l'évolution des sens attribués à la notion d'autonomie dans les débats concernant les orientations principales des politiques sociales ? Comment rattacher ces analyses à des dispositifs spécifiques, cela, le cas échéant, dans des contextes nationaux ou socio-historiques contrastés ? Enfin, au-delà des sens autonomie-émancipation et autonomie-responsabilité, quelles nouvelles dynamiques du concept d'autonomie sont en train de se profiler dans le domaine des politiques sociales ?

Des modèles émergents d'autonomie, notamment collectives, et leur accompagnement

Dans ce numéro de la RPSF consacré à la dynamique de la notion d'autonomie dans les politiques sociales, nous postulons que la transformation de l'autonomie, comme paradigme central des politiques sociales comprises comme une action publique, se décline dans un grand nombre d'enjeux concrets et diversifiés dans ce vaste domaine. En premier lieu, les contributions attendues sont invitées à interroger la persistance de l'hégémonie de l'autonomie-responsabilité dans le champ des politiques sociales. Ce paradigme semble en voie d'être épuisé. Un tel constat appelle notamment à travailler les formes émergentes d'interdépendances.

En effet, face aux contradictions et limites de l'injonction à l'autonomie, des pratiques alternatives issues de la société civile se développent, instituant des liens d'interdépendance et d'entraide localisée autour du partage d'un collectif, d'un commun ou d'une même activité. Des modes de solidarité et d'échanges inédits s'instaurent, fondés sur des dépendances réciproques et choisies. Les systèmes d'entraide portent sur différentes dimensions de la vie (jardins partagés, échanges de services, d'outils, de compétences, de biens culturels, etc.). À une autre échelle, le partage d'habitats collectifs permet la mutualisation des ressources l'échange de savoir-faire, l'établissement de liens affectifs et de proximité et la sécurité d'une vie en communauté. Les initiatives telles que les regroupements de hameaux, le développement de villages de personnes âgées, de villages pour familles avec proches Alzheimer, l'accueil de migrants à domicile, etc. s'inscrivent dans la recherche de nouveaux modes de vie solidaires, qui favorisent une autonomie individuelle et collective construite en dehors des supports des pouvoirs publics et du marché. L'organisation commune de la vie concrète pour répondre à des besoins et vulnérabilités croisées (l'âge, la situation de handicap, la vulnérabilité sociale et économique, l'isolement social et affectif) rompt avec la perception stigmatisante d'une dépendance vue comme un état de vie incomplet, obstacle à la liberté individuelle et à la réalisation de soi, facteur d'isolement social. Il s'agit, dans ces nouveaux

mode de vie et d'habiter, de penser l'autonomie non plus comme une responsabilité ou une capacité individuelle mais comme l'élaboration de liens d'interdépendance choisis.

Au plan des rapports de genre ou de la transformation des liens entre familles et autonomie, l'individualisation des droits sociaux consacre un tournant des politiques sociales vers une autonomie individuelle. La mobilisation croissante des familles, de « l'environnement proche », les liens inter-âges, que cela soit dans des formules d'habitat intermédiaire, de soutien scolaire, de parentalité assistée, sont certes producteurs de solutions d'autonomie, mais agissent également sur les modes de vie des individus et des familles qui se trouvent ainsi intégrés à des dispositifs sociaux. Dans les parcours de réhabilitation, dans l'accompagnement social ou socio-professionnel (réinsertion, retour à l'emploi, intégration des personnes migrantes ou réfugiées, etc.) par exemple, des pratiques d'auto-organisation, auto-formation, pair-aidance, entraide de diverses natures, visent à développer de nouvelles formes d'autonomie, qui pointent vers de nouvelles formes d'interdépendance. Des contributions apportant des éclairages sur ces pratiques et modes d'échange inédits et ces nouvelles formes d'autonomie sont bienvenues. Ces contributions pourraient notamment s'intéresser aux différentes significations attachées à la notion d'autonomie, ou à des notions connexes comme la solidarité, l'interdépendance, la réciprocité ou encore l'entraide mises en oeuvre au sein de ces dispositifs sociaux ou de nouveaux collectifs de citoyens.

L'autonomie dans la protection sociale face à la diversification des expertises et à la contestation des monopoles professionnels et des formes de gouvernance

La contestation des expertises professionnelles (socio-pédagogique, sociale, juridique, etc.) qui souvent tranchaient sur le sort des individus, et mettaient en cause leur autonomie, a débouché sur la mobilisation d'expertises pluridisciplinaires plus ouvertes sur des acteurs en charge de pratiquer des médiations ou encore d'analyses partagées entre familles et professionnels. Au sein des institutions sociales et médico-sociales se développe depuis une vingtaine d'années la revendication de plus d'auto-détermination de la part des publics, et à tout le moins, la reconnaissance du savoir incontournable des personnes sur leurs propres besoins et leurs capacités. Dans les commissions d'attribution des droits des personnes en situation de handicap, les associations de malades font valoir leur connaissances précises et actualisées des maladies, contredisant parfois une expertise médicale généraliste moins informée. De même, les termes « d'expert-d'expérience », « d'utilisateur expert » ou encore « d'utilisateur » (Heijboer, 2021) légitiment des expertises concurrentes aux savoirs professionnels institués dans le champ social ou médical. La généralisation de la pair-aidance dans les parcours de soin, l'introduction d'utilisateurs/formateurs dans les écoles de travail social, ou l'implication des familles dans le suivi éducatif, social ou médical de leurs enfants s'inscrivent dans cette même logique. Il s'agit de multiplier les savoirs sur les vulnérabilités, de confronter les points de vue, de s'appuyer sur les compétences propres des personnes face aux difficultés qu'elles rencontrent pour définir les besoins, décider des modes d'accompagnement pertinents et /ou attribuer des droits. Ce mouvement de promotion de l'autonomie des publics, qui va de pair avec leur participation accrue dans les institutions sociales, juridiques, éducatives ou médicales n'échappe pas aux tensions et contradictions. Nous nous proposons de réfléchir, à partir d'études de terrain situées, à la reconfiguration des

enjeux de pouvoir entre acteurs qu'impliquent ces nouveaux modes d'implication et aux transformations de la conception de la solidarité qui en résulte.

Enfin, au plan de la gouvernance, les systèmes de protection sociale et des politiques sociales avaient connu une forme d'autonomisation vis-à-vis des institutions étatiques et des gouvernements, notamment dans les pays d'Europe continentale, dits bismarckiens (Palier, 2010). La gouvernance paritaire, ou plutôt tripartite, qui laissait un rôle clé aux associations patronales et syndicales, le rôle des professions dans l'auto-administration de pans entiers des politiques sanitaires ou sociales, ou encore l'influence des associations dans la gestion et l'orientation des différents domaines ou sous-domaines des politiques sociales ont longtemps forgé autant d'arrangements qui faisaient vivre des formes d'autonomie collective et laissaient une grande place à la société civile. Cette forme de démocratie ouverte à des instances non étatiques permettait une citoyenneté sociale plus ouverte, même si bien sûr, les régulations se faisaient, à l'ombre de l'État. L'étatisation de la gouvernance des caisses de Sécurité sociale (Hervier, 2014), l'intégration des professions dans des structures hiérarchiques, ou encore la transformation des associations en instances gestionnaires forcées de défendre les agendas étatiques (Lafore, 2019) sont autant de modalités de mise au pas des autonomies anciennes.

Pour ce qui touche à cet aspect de la gouvernance du social, les propositions d'articles pourront traiter des questions suivantes : le marché est-il le seul vecteur d'autonomie ? Quels sont les arrangements et modèles qui permettent aujourd'hui aux individus et aux collectifs de reprendre la main face à l'étatisation des politiques sociales, sanitaires et familiales ? À l'inverse, la transformation, notamment dans le domaine du handicap, de l'enfance, ou du vieillissement, d'un grand nombre d'associations fondées par des parents, proches, soutiens, personnes concernées avant les années 1980 ou 1990 en des associations gestionnaires d'institutions, foyers ou centres éducatifs ou autres, est-elle une nouvelle forme d'arrimage des acteurs autonomes de la société civile aux logiques de l'action publique (Hély, 2017) ? Ainsi, comment saisir l'évolution du rapport à l'autonomie à travers la diversification des savoirs mobilisés, notamment si l'on tient compte de ses revers en matière de gouvernance des politiques sociales, aussi bien à l'échelle nationale, que locale ?

Ce numéro thématique regroupera des articles scientifiques, des articles de synthèse, d'études et de méthodes et des comptes rendus d'ouvrages et de colloques permettant d'éclairer ces questions sous différents angles. Des articles fondés sur des enquêtes empiriques réalisées en Europe ou ailleurs sont attendus. Au-delà des analyses sur les transformations contemporaines des politiques sociales dans les sociétés européennes, l'équipe de coordination encourage vivement les autrices et auteurs à proposer des points de vue comparatifs, dans le temps (en rendant compte des variations historiques des formes prises par ces politiques publiques) et dans l'espace, en s'attachant à mettre au jour les spécificités ou les proximités entre divers contextes nationaux.

Processus éditorial

Les auteurs et autrices enverront d'ici le **1^{er} octobre** un résumé (300 mots env.) et ses mots-clés en indiquant la rubrique pour lesquels l'article est proposé, ainsi qu'une brève note biographique. Si la proposition de résumé est acceptée, l'article est à envoyer pour le **1^{er} octobre** au plus tard pour être expertisé (double évaluation) et discuté en Comité de rédaction. **Il n'y a donc pas de garantie de publication** de l'article avant validation par les experts scientifiques, la discussion de l'article en Comité de rédaction et sa réévaluation au premier semestre 2025.

Les consignes aux auteurs et autrices de la revue (en français et en anglais), à respecter pour tous les articles soumis, sont sur le site de la RPSF :

<https://www.cairn.info/revue-des-politiques-sociales-et-familiales.htm?contenu=apropos>

Calendrier

- **1^{er} octobre 2023** : date limite d'envoi des propositions de résumés
- **1^{er} avril 2024** : envoi des V0 des articles à l'équipe de coordination, suivis d'échanges avec les auteurs et autrices
- **15 juin 2024** : soumission des articles à la rédactrice en chef et envoi en expertise
- **Octobre 2024** : Comité de rédaction
- **1^{er} février 2025** : soumission des V2
- **Février 2025 – août 2025** : réexpertises des articles, secrétariat de rédaction et maquettage
- **Octobre 2025** : Parution du numéro

Références bibliographiques mentionnées dans l'appel

Börner S., Bothfeld S., Giraud O., 2017, Sozialstaatlichkeit und Autonomie: Historische, soziologische und wohlfahrtsstaatsheoretische Perspektiven, *Zeitschrift für Sozialreform*, vol. 63, n° 3, p. 333-353.

Collopy B., 1988, Autonomy in Long Term Care: Some Crucial Distinctions, *The Gerontologist*, Volume 28, p10-17.

Deacon B., 2007, *Global Social Policy & Governance*, Londres, Sage.

Duvoux N., 2015, *Les oubliés du rêve américain. Philanthropie, État et pauvreté urbaine aux États-Unis*, Paris, Presses universitaires de France.

Esping-Andersen G., 1990, *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.

Fraser N., 1997, Social Justice in the Age of Identity Politics: Redistribution, Recognition, and Participation, in Fraser, N., Honneth, A. (dirs.), *Redistribution or Recognition – A Political-Philosophical Exchange*, Londres, Verso, p. 7-109.

Heijboer C. 2021, L'Usagent : participation des personnes, expertise usagère et refondation du travail social français, *Écrire le social*, vol. 3, n° 1, p. 19-29.

Hély M., 1997, De l'économie sociale « historique » à « l'économie sociale et solidaire » : une nouvelle configuration des relations entre monde associatif et collectivités publiques, *Revue française d'administration publique*, vol. 163, n° 3, p. 543-556.

Hervier L., 2014, Réformer en présence de *veto players*: Méta-réformes et syndicats dans les assurances chômage en France et en Allemagne, *Gouvernement et action publique*, vol. 3, n° 3, p. 55-78.

Jobert B., 1994, *Le tournant néolibéral en Europe : idées et recettes dans les pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan.

Lafore R., 2019, Chapitre 1. L'association, simple opérateur des pouvoirs publics : Le fait associatif dans l'action sociale, in Batifoulier, F. (dir.), *Manuel de direction en action sociale et médico-sociale*, Paris, Dunod, p. 23-47.

Mares I., 2003, *The politics of social risk: Business and welfare state development*. Cambridge, Cambridge University Press.

Orloff A., 1996, Gender in the Welfare State, *Annual Review of Sociology*, vol. 22, p. 51-78.

Palier B., 2010, *A Long Goodbye to Bismarck? The Politics of Welfare Reform in Continental Europe*. Amsterdam, Amsterdam University Press.

Gouverner la sécurité sociale: Les réformes du système français de protection sociale depuis 1945, Presses Universitaires de France.

Saraceno C., 2011, Activation, individualisation et défamilialisation dans les restructurations de l'État-providence : tensions et ambivalences In Paugam S. (dir.), *Repenser la solidarité*, p. 915-933, Paris, Presses Universitaires de France.

Van Keersbergen K., 2016, *Social capitalism: A study of Christian Democracy and the welfare state*, Londres, Routledge.